

5. L'extinction du phare principal produit-elle, grâce au fonctionnement de la deuxième soupape, l'allumage d'un feu d'urgence et, dans le cas de l'affirmative, à quel intervalle?

6. Combien de pannes d'éclairage se sont produites depuis l'installation de ce dispositif et quelle est la cause de ces pannes?

Réponse de M. Martini:

1. Oui.
2. Oui.
3. Oui.
4. Oui.
5. Oui; 2¼ minutes.

6. Une panne s'est produite au phare de l'est parce que le navire de ravitaillement du gouvernement n'avait pu atteindre l'Île-au-Sable à temps pour renouveler la provision de gaz. Durant cette panne, les feux à acétylène d'urgence se sont allumés automatiquement.

PRÊTS DOMICILIAIRES RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'ABRIS

Question n° 294—M. Pitman:

1. Au 31 janvier 1962, par province, combien de demandes de prêts pour la construction de nouveaux logis comprenant un abri contre les retombées radio-actives ont été approuvées sous le régime de la loi nationale sur l'habitation?

2. Par province, combien a-t-on accordé de prêts pour l'aménagement de tels abris en vertu des dispositions relatives à l'amélioration des logis de la loi nationale sur l'habitation?

3. Combien de ces demandes ont été approuvées dans la région d'Ottawa?

Réponse de l'hon. M. Walker:

1. Nombre de prêts de la SCHL, pour la construction de nouveaux logis comprenant un abri contre les retombées radio-actives, au 31 janvier 1962.

Terre-Neuve	1
Île du Prince-Édouard	aucun
Nouvelle-Écosse	aucun
Nouveau-Brunswick	1
Québec	30
Ontario	13
Manitoba	2
Saskatchewan	1
Alberta	11
Colombie-Britannique	3

62

2. Nombre de prêts de la SCHL pour l'amélioration de logis en vue d'y aménager des

abris contre les retombées radio-actives, au 31 janvier 1962:

Terre-Neuve	aucun
Île du Prince-Édouard	aucun
Nouvelle-Écosse	aucun
Nouveau-Brunswick	4
Québec	17
Ontario	27
Manitoba	2
Saskatchewan	10
Alberta	18
Colombie-Britannique	16

94

3. Nombre d'abris contre les retombées, dans la région d'Ottawa, compris dans 1 et 2 ci-dessus: 5.

*CAISSE DE PENSION DE LA BANQUE DU CANADA

Question n° 298—M. Fisher:

1. Quels sont les pouvoirs du ministre des Finances ou de tout autre ministre en ce qui a trait à la surveillance de la caisse de pension de la Banque du Canada?

2. Ces pouvoirs ont-ils été mis en doute de quelque façon ou ont-ils fait l'objet d'un examen de la part du gouvernement et (ou) des administrateurs de la Banque du Canada? Dans le cas de l'affirmative, qu'en est-il résulté?

L'hon. M. Fleming: Voici la réponse à cette question:

1. Aucun.
2. Voir réponse au n° 1.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Finances une question qui découle des réponses aux questions marquées d'un astérisque n°s 289 et 298. Je me demande si je dois poser une question ou soulever la question de privilège. Ces questions marquées d'un astérisque ont été inscrites au *Feuilleton* afin de mettre à jour les renseignements donnés l'an dernier par le ministre des Finances. Au lieu de soulever la question de privilège, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre. Quelle distinction fait-il entre les renseignements qu'il nous a donnés l'an dernier au sujet de l'article du règlement sur les pensions et de la surveillance de la Caisse de pension et sa réponse d'aujourd'hui qui ne renfermait aucun renseignement?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dans un cas on m'a demandé une réponse au sujet des